

Honoraires de transaction TTC (TVA à 20%)

Mandat de vente		
PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC CHARGE VENDEUR (*)	HONORAIRES TTC CHARGE ACQUÉREUR (*)
0 € à 50 000 €	2 500 €	2 500 €
50 001 € à 100 000 €	3 000 €	3 000 €
100 001 € à 150 000 €	4 250 €	4 250 €
150 001 € à 200 000 €	5 000 €	5 000 €
Au-delà de 200 001 €	2,5 %	2,5 %
Au-delà de 300 000 €	2,25 %	2,25%
Au-delà de 600 000 €	2 %	2%

Honoraires de location

(Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 Juillet 1989)

Honoraires TTC à la charge du bailleur	Un mois de loyer hors charges. Et 10 % d'un loyer hors charges pour les frais d'entremise et de négociation (OFFERTS pour nos mandats de gestion)
Honoraires TTC à la charge du locataire	Un mois de loyer hors charges, dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> - 8 € par m² de surface habitable pour la visite, la constitution de dossier, la rédaction de bail - 3 € par m² de surface habitable pour l'état des lieux d'entrée

Baux d'habitation secondaire (nue ou meublé)

Honoraires de négociation et rédaction de bail :

- 2 mois de loyer hors charges partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

Baux commerciaux, dérogatoires aux statuts des baux commerciaux, professionnels, de droit commun et non réglementés

Honoraires de négociation et rédaction de bail :

- 3 mois de loyer hors charges à la charge du preneur

Il y aura lieu de prévoir en supplément les frais d'état des lieux rendus obligatoires par la loi Pinel du 18.06.2014

Honoraires de gestion

(Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 Juillet 1989)

Honoraires sur encaissements	<ul style="list-style-type: none"> • PACK à partir de 6 % HT (Détails en agence)
-------------------------------------	---

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.